Syndicat du Transport de Montréal
(Employé-es des services d'entretien)

SURVIE

JOURNAL DU COMITÉ DE SANTÉ-SÉCURITÉ

Le 9 avril 2024

Suivi de la plainte à la CNESST concernant le climat de travail au CT Legendre

Comme vous l'avez probablement constaté, un article est paru récemment dans le journal *La Presse* au sujet du climat de travail au CT Legendre. Nous tenons donc à vous faire un récapitulatif de l'intervention de l'inspecteur de la CNESST et des démarches qui sont en cours.

Au mois de janvier 2024, nous avons déposé une plainte à la CNESST concernant le climat de travail au CT Legendre et l'absence de prise en charge paritaire des risques psychosociaux à la STM. Deux rencontres avec les inspecteurs attitrés au dossier ont été nécessaires pour faire état de la situation. Ces rencontres ont aussi servi à exposer les différents mécanismes de prise en charge des risques psychosociaux de la STM. Pour donner suite aux dites rencontres, la CNESST a pondu un rapport de 14 pages et émis 2 dérogations.

Découlant de la plainte, une table de travail paritaire composée de représentants syndicaux et patronaux a été mise sur place. Les discussions sont constructives puisque la partie patronale est maintenant réceptive aux commentaires de la partie syndicale et vice versa. Les travailleuses et travailleurs seront rencontrés paritairement sous peu et nous avons bon espoir que la situation s'améliore enfin. Nous demandons donc à tous les membres concernés de contribuer à cet effort en participant activement lors desdites rencontres.

Par ailleurs, une présentation a été effectuée par la partie patronale et plus particulièrement, par le chef de la division Santé Sécurité de la STM au CSS-CSN. Bien que sommaire, le plan présenté exposait une nouvelle approche paritaire pour traiter des plaintes relatives aux risques psychosociaux. De plus, celle-ci viendrait répondre à la dérogation émise par l'inspecteur quant à l'implication essentielle des représentants en santé sécurité et tel que stipulé par la *LSST*.

Des rencontres sont prévues sous peu pour convenir d'un mode de fonctionnement. Nous vous tiendrons informer des outils qui seront mis à votre disposition pour dénoncer et corriger les situations qui impactent le climat de travail et affectent votre santé psychique.

Consultez le rapport CNESST via le code QR ci-dessous :

Le Comité de Santé Sécurité (CSN)